

Motion No. 838

**Protection contre les crues à Porrentruy. Des mesures urgentes à prendre.**

Les très importantes crues du 9 août dernier ont mis en évidence les difficultés croissantes que rencontre notre société pour gérer l'eau de manière cohérente. La situation chaotique que l'on retrouve après chaque événement de ce type est la conséquence des multiples interventions malheureuses de la plupart des collectivités publiques sur les cours d'eau et leur espace naturel, au cours du siècle passé en particulier. En effet, ces catastrophes, de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, traumatisantes pour nos concitoyens et de plus en plus coûteuses pour les finances publiques, ont deux causes principales : les innombrables constructions qui se sont multipliées en zone inondable ou en zone de remontée des eaux souterraines et la rectification, la diminution du gabarit et l'endiguement des cours d'eau en milieu non bâti, qui supprime d'importantes zones d'expansion des eaux.

Pour ce qui concerne Porrentruy, la dernière crue a clairement démontré que le lit de l'Allaine, entre le pont CJ et l'amont des étangs de sécurité A16, totalement rectifié dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, avait un gabarit insuffisant pour laisser passer une crue majeure. Il est donc impératif que des mesures soient prises rapidement, de manière à protéger la zone industrielle Sous Roche de Mars, de même que le quartier de la Maltière. Quelles que soient les améliorations qui pourront être apportées à la rivière, il conviendra cependant d'exiger que les bâtiments qui seront construits dans cette zone inondable et de remontée des eaux souterraines, soient conçus avec le degré de protection idoine.

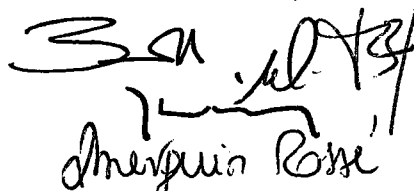
Différentes propositions de solutions sont d'ores et déjà établies, dont l'une consiste en une compensation écologique A16 à l'entrée de Porrentruy. Parmi les mesures à réaliser, il convient de donner en priorité de la place au cours d'eau, en augmentant la largeur du lit de la rivière en rive droite sur toute la partie rectifiée, puis de compléter la protection, soit par le renforcement des digues, soit par la réalisation d'un système de rétention et de laminage des crues à l'amont de Porrentruy et dans la plaine d'Alle.

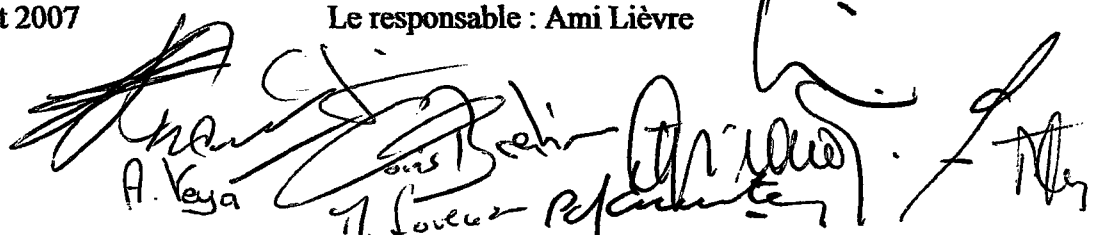
Nous demandons en conséquence au Gouvernement :

- d'accorder une priorité élevée à la réalisation de mesures de protection contre les crues à l'amont de Porrentruy et dans la plaine d'Alle.
- de faire réaliser sans délais les mesures qui permettent d'assurer une meilleure protection, dans la zone industrielle sous Roche de Mars et dans le quartier de la Maltière.
- de mettre en place une organisation et un financement particuliers qui garantissent la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires sur le territoire de Porrentruy, dans les délais les plus courts.
- de saisir cette opportunité pour mettre en valeur le potentiel écologique de l'écosystème Allaine à l'intérieur des territoires concernés.

Delémont, le 22 août 2007

Le responsable : Ami Lièvre

  
Amélie Rose

  
A. Keya  
Louis Brehin  
Ami Lièvre